

Réforme des retraites : à quel âge allez-vous pouvoir partir si vous êtes né à partir de 1961 ?

Les générations nées après 1961 sont concernées par le report de l'âge de départ à la retraite.

Réforme des retraites

Publié le 05/12/2022 à 07:01 , mis à jour à 13:14

On saura dans quelques jours les détails de la réforme des retraites voulue par le gouvernement. Le projet de réforme sera en effet présenté aux partenaires sociaux le 15 décembre. Selon Elisabeth Borne, elle s'appliquera à partir de l'été 2023 en commençant par ceux nés au deuxième semestre 1961. À quel âge et quand pourrez-vous partir à la retraite si vous êtes nés à partir de cette année pivot ? *La Dépêche* fait le point.

Quelle sera la date de votre départ à la retraite une fois la réforme adoptée l'an prochain ? La Première ministre Elisabeth Borne a récemment confirmé que le contenu du plan de réforme sera **dévoilé aux Français le 15 décembre prochain**. Le gouvernement veut un report progressif de 62 à 65 ans d'ici à 2031 "pour ramener le système à l'équilibre dans les dix ans".

Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait affirmé vouloir "décaler l'âge légal de départ de 4 mois par an", aujourd'hui fixé à 62 ans et qui serait relevé "à partir de l'été 2023". Dans une interview au **Parisien**, le 1^{er} décembre, Elisabeth Borne a précisé que cette réforme s'appliquera à partir de la génération née au deuxième semestre 1961. "Attention, il ne s'agit pas de dire que du jour au lendemain : on passe de 62 à 64 ou 65 ans", a tenu à expliquer la Première ministre. Mais si le texte est bel et bien adopté en juillet 2023, alors les personnes nées entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} décembre 1961 seront les premières concernées par le report de l'âge légal de départ en retraite.

Voici les possibles âges de départ à la retraite pour les générations nées à partir de 1961 :

- **la génération 1961** (née au second semestre) devrait partir à 62 ans et 4 mois.
- **la génération 1962** devrait partir à 62 ans et 8 mois.
- **la génération 1963** devrait partir à 63 ans.
- **la génération 1964** devrait partir à 63 ans et 4 mois.
- **la génération 1965** devrait partir à 63 ans et 8 mois.
- **la génération 1966** devrait partir à 64 ans.
- **la génération 1967** devrait partir à 64 ans et 4 mois.
- **la génération 1968** devrait partir à 64 ans et 8 mois.
- **la génération 1969** devrait partir à 65 ans.

En ce qui concerne les "**carrières longues**", il sera toujours possible pour les personnes concernées de partir deux ans ou quatre ans avant l'âge légal de la retraite. Le système sera "maintenu et même assoupli pour ceux qui ont vraiment commencé à travailler très tôt", promet la Première ministre.

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information